

Compte rendu des travaux du Groupe Energie & Climat

Réunion du 4 Avril 2014

Examen des propositions de la Commission Européenne :
Cadre d'action Climat & Energie pour la période 2020-2030
Positions du Parlement Européen et du Conseil Européen

Rédacteur : Michel Cruciani

Participants :

Pierre AUDIGIER (Ingénieur), Lise BACHMANN (GDF Suez & CFE-CGC), Claire BAFFERT (KIC-INNOENERGY), Julia BARBIER (AMF), Jean-Claude BEAUJOUR (SMITH VIOLET), Alexandre BREDIMAS (Strane Innovation), Pierre CAMBAZARD (Confrontations-Europe), Jean-Pierre CASTRIC (Consultant), Bruno CHEVALLIER (GEP-AFTP), Caroline CHEVASSON (CEA), Françoise COLAS (EDF - DRI), Stéphanie CROGUENNEC (DGEC), Michel CRUCIANI (CGEMP - Université Paris-Dauphine), Patricia CUBA-SICHLER (Savin Martinet Associés), Pierre DECHAMPS (BEPA - Commission Européenne), Lise DEGUEN (RTE), Claude DESAMA (ORES), Jean-Pierre ESTIVAL, André FERRON (Confrontations-Europe), Jean-François GERVAIS (AREVA), Claude FISCHER (Confrontations-Europe), Hervé FISCHER (Euro-Lorraine), Nicolas GAUBERT (FNTP), Marc GIFFON (ERDF), Françoise GREISCH (Esan-Solidarités), Claude GRESSIER (DGITM), Jean-François GUEDON (Administrateur civil), Anton HANNA, Marie HELLOUIN, Ghislaine HIERSO (Veolia Environnement), Monika KONIECZNA (thomsonreuters.com), Karina KOSTREZEWA-DOWGIELEWICZ (Ambassade de Pologne en France), Carole LANCEREAU (DGEC), Richard LAVERGNE (CGDD/DDD3), Philippe LUCAS (SGAE), François MAGNAUD (Ambassade de Grande Bretagne), Jovana MAJKIC (SGAE), Jacques MASUREL (Association Sauvons le Climat), Maximo MICCINILLI (Burston Marsteller), Concetta MUNDO (Mission Opérationnelle Transfrontalière), Jacques PORTALIER (MSPA), Henri PREVOT (Ingénieur général des Mines), Hervé QUELLIER (Ingénieur), Sylvie REGNAULT (Université Paris I), Petr REIMER (Ambassade de la République Tchèque à Paris), Mélanie SAVELLI, Marie-Ange SCHILLING (ASCPE - Les Entretiens Européens), Morgane TIDGHI (GDF Suez), Pascale TOURATIER (IUT Troyes), Alain TURC (Confrontations-Europe), Christian VALIN, Max VAUTHIER, Agata WADOWSKA (Gouvernement Polonais).

Claude Fischer ouvre la réunion en remerciant les participants d'être venus nombreux. Elle précise que la présente réunion vise à présenter la position des Etats membres suite à la réunion du Conseil du 21 mars. L'ordre du jour a été bousculé par les événements en Ukraine, et le débat sur l'énergie se poursuivra en juin. Cette réunion prolonge celle du 24 Janvier 2014 à Bruxelles, en présence de M. Dominique RISTORI (qui avait réservé à Confrontations-Europe sa première intervention publique après sa nomination en qualité de Directeur Général Energie à la Commission Européenne) et où Confrontations Europe a eu l'occasion d'exprimer ses réserves sur les orientations proposées par la Commission. Elle présente **Pierre Dechamps**, Conseiller pour l'énergie, le climat et l'environnement au BEPA, une structure chargée de constituer une passerelle entre la Commission Européenne et les acteurs de la société, **Stéphanie Croguennec** et **Carole Lancereau**, en poste au Ministère de l'Ecologie, du développement Durable et de l'Energie, au sein de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) et excuse Philippe Juvin, député européen, qui n'a pas pu être parmi nous.

Claude Fischer indique qu'en deuxième partie la réunion se poursuivra par une discussion sur le programme de travail du Groupe Energie & Climat pour l'année 2014. Il s'agira d'une part de poursuivre les actions engagées en 2013, telles que la défense de l'énergie nucléaire, avec la tenue d'un débat sur les déchets nucléaires puis la préparation d'une conférence sur l'appropriation collective de l'énergie nucléaire qui pourrait se tenir en Turquie en 2015 (à l'image de celle de Varsovie en octobre dernier, dont les actes sont disponibles en français et anglais dans un numéro spécial de l'Option). D'autre part, le Groupe Energie & Climat apportera sa contribution à la préparation des Assises du financement de long terme, prévues en Décembre 2014, avec l'organisation d'une conférence publique à Bruxelles sur « la réforme du marché électrique pour financer les investissements de long terme » à Bruxelles à l'automne. Enfin, le Groupe se penchera sur le volet "énergie" de la crise ukrainienne (conférence à Bruxelles, le 25 Avril, sur invitation) et sera associé à la mise au point des propositions et "position papers" de Confrontations Europe concernant l'énergie, dans le fil des textes déjà diffusés en 2013.

INTERVENTION DE M. PIERRE DECHAMPS :

M. Pierre Dechamps s'appuie sur des transparents accessibles sur le site Internet de Confrontations-Europe. Il souligne en préambule qu'il s'exprime ici à titre personnel et que sa parole n'engage donc pas la Commission Européenne.

Le Paquet Energie & Climat adopté en 2008 reposait sur trois objectifs communs (les "trois fois 20 % pour 2020"), une directive sur le stockage géologique du CO₂ et la prise en compte de la technologie de captage et stockage du CO₂ dans le système ETS à partir de 2013. Ce cadre visait à favoriser une croissance sobre en carbone. Où en sommes-nous à l'heure actuelle ?

- L'objectif d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (par rapport à 1990), devrait être dépassé : on se situera probablement vers 25 %, en raison notamment de la crise économique. Sur le long terme, on peut certes se féliciter que l'intensité carbone de l'économie européenne ait été divisée par 2 en 25 ans (volumes de gaz à effet de serre émis par unité de PIB), mais cette tendance s'explique en partie par la désindustrialisation de notre territoire, tourné vers une société de services, et la délocalisation partielle de la production, tandis que la consommation de produits carbonés demeure élevée : ils sont maintenant importés...
- S'agissant des énergies renouvelables, la trajectoire apparente semble atteindre 20 % en 2020. Mais un risque existe que l'on vienne à stagner sur un plateau à hauteur de 17 à 18 % seulement sans l'adoption d'outils supplémentaires au sein de la plupart des Etats, et que ces outils ne soient pas déployés en raison de la mauvaise réputation (*bad name*) acquise par ces énergies, en raison de leur caractère intermittent et du coût des politiques de soutien.
- Enfin, l'objectif relatif à l'efficacité énergétique ne présentait pas de caractère contraignant avant la directive du 25 Octobre 2012 : le résultat 2020 devrait avoisiner 16 à 17 % au lieu des 20 % visés.

Avant de proposer des objectifs pour 2030, la Commission Européenne a étudié divers scénarios envisageables pour une évolution du système énergétique jusqu'à l'horizon 2050 ; ils ont été présentés en Mars 2012, dans la "Feuille de Route 2050". Ils montrent qu'une décarbonation est possible. Dans tous les scénarios, bâtis après l'accident de Fukushima, la part des énergies renouvelables dépassera 50 % en 2050.

Le cadre pour 2030 proposé en Janvier dernier par la Commission se résume en un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % (par rapport au niveau 1990), un objectif concernant les énergies renouvelables d'au moins 27 % et un objectif indéterminé pour l'efficacité énergétique ; l'ensemble est complété par un nouveau mécanisme de gouvernance basé sur de multiples indicateurs. Ainsi :

- L'objectif 2030 spécifique aux gaz à effet de serre serait poursuivi selon deux voies : -43 % (par rapport au niveau 2005) pour les émissions à l'intérieur du système ETS et -30 % (toujours par rapport à 2005) pour les autres. Dans le système ETS, le nombre des quotas de CO₂ mis en circulation serait diminué de 2,2 % par an à partir de 2020, au lieu de 1,74 % par an entre 2013 et 2020. Pour les secteurs hors ETS (environ 50 % du total des émissions de l'UE), la réduction ferait

l'objet d'un accord de "partage du fardeau" entre les Etats (*burden sharing*) tenant compte du PIB par habitant. Le recours aux crédits Kyoto pour remplir l'objectif ne serait plus autorisé... sauf en cas d'un accord international¹.

- L'objectif 27 % pour la part des énergies renouvelables serait fixé pour l'ensemble de l'Union Européenne, sans répartition quantitative par Etat. Au sein de ces énergies, la part de l'électricité d'origine renouvelable atteindrait 45 % en 2030, contre 21 % environ aujourd'hui. Le sous-objectif d'au moins 10 % d'énergies renouvelables qui a été fixé au secteur des transports pour 2020 disparaîtrait. La gestion d'un seul objectif communautaire au lieu de 28 objectifs nationaux confère tout son poids au mécanisme de gouvernance.
- Aucun objectif chiffré ne serait établi pour l'efficacité énergétique, mais des études montrent qu'une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 entraînera mécaniquement une amélioration de l'efficacité énergétique d'au moins 25 %

Quelles seront les prochaines étapes ? Le Conseil poursuivra l'examen des propositions lors de sa session de Juin, avec l'espoir d'aboutir à un accord en Octobre 2014, c'est-à-dire après le sommet mondial sur le climat de Septembre 2014 destiné à préparer la conférence internationale de Paris, fin 2015 (COP 21). Certains Etats membres de l'Union Européenne préféreraient en fait attendre les résultats de la COP 21 avant d'arrêter des objectifs européens pour 2030...

Quels sont les éléments susceptibles d'évoluer ? Tout le contenu peut se voir remis en cause :

- Pour les émissions de gaz à effet de serre, l'objectif de 40 % pourra être discuté, de même que le recours à des crédits Kyoto pour l'atteindre. L'équilibre entre la part de l'objectif impartie au secteur ETS et la part hors ETS est susceptible de controverses, de même que, pour ce second secteur, le principe d'un partage du fardeau entre Etats. A ce sujet, les Etats membres du "groupe de Visegrad" demandent une nouvelle clause de solidarité, à l'image de celle qui leur avait été accordée en 2008 compte tenu de l'importance des combustibles fossiles dans leur mix énergétique.
- Pour les énergies renouvelables aussi, l'objectif de 27 % est contesté, ainsi que son caractère communautaire plutôt qu'une répartition nationale. La gouvernance d'un objectif communautaire soulève de nombreuses interrogations : quels instruments, quelles institutions ? Va-t-on vers un océan de papiers ? Peut-on s'inspirer du "semestre européen" mis en œuvre pour améliorer la gouvernance économique de l'Union ?
- Tout reste également ouvert en ce qui concerne l'efficacité énergétique.

Enfin, plusieurs dossiers connexes pèseront sur les débats, tels que la réforme du système ETS, les décisions sur l'exploitation des gaz non conventionnels, les lignes directrices sur les aides d'Etat dans le champ de l'énergie et la crise ukrainienne. Ce dernier sujet a motivé la demande d'une étude, à réaliser par la Commission Européenne pour Juin 2014, sur la dépendance énergétique de l'Union. En moyenne, 30 % du gaz consommé dans l'UE vient de Russie, mais certains Etats en sont totalement dépendants, sans possibilité de stockage ni d'action à court terme pour diversifier leurs approvisionnements.

INTERVENTION DE MMES. CAROLE LANCEREAU ET STEPHANIE CROGUENEC

Rappelons tout d'abord que les objectifs actuellement en vigueur pour 2020 résultent d'un processus qui a débuté avec l'approbation par le Conseil Européen en Mars 2007 du principe des "3x20" et l'adoption par le Conseil d'une stratégie énergétique et d'un plan d'action. Cet ensemble a été suivi par le "Paquet Energie & Climat" début 2008, comportant quatre textes, tous adoptés fin 2008, sous présidence française : révision de la directive ETS, décision sur le partage du fardeau pour les émissions hors ETS, promotion des énergies renouvelables incluant la répartition de l'objectif renouvelables en objectifs nationaux contraignants, et stockage du CO₂.

¹ NDLR : Le dispositif actuellement en vigueur sur le marché européen du CO₂ ("système ETS") permet de convertir en quotas les réductions d'émissions réalisées dans les pays en développement signataires du protocole de Kyoto. Ces "crédits Kyoto" peuvent également être déduits par les Etats de leurs émissions hors ETS.

La France se situe sur la bonne trajectoire pour atteindre ses objectifs 2020.

Si l'on dresse un bilan au stade actuel des mesures adoptées en 2008, on constate l'efficacité des objectifs, avec notamment un développement rapide des énergies renouvelables. Toutefois deux conséquences négatives apparaissent aujourd'hui : d'une part le prix du quota de CO₂ a chuté à un niveau très inférieur aux prévisions ; d'autre part le marché de l'électricité est déstabilisé, avec notamment une forte volatilité des prix. Une évolution des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables, qui sont aujourd'hui insensibles aux prix du marché, est donc nécessaire.

La Commission Européenne a exprimé un accord de principe, mais on peut craindre que dans ses lignes directrices sur les aides d'Etat elle impose une mesure couperet, alors que la France préconise un dispositif arrêté en concertation avec les acteurs, instaurant une dose de flexibilité et une phase transitoire. La DG Concurrence, en charge de ce texte, s'est montrée relativement fermée à toute négociation, se bornant à une consultation du public par Internet. La France, comme l'Allemagne et d'autres pays, a rencontré les interlocuteurs responsables du dossier à Bruxelles, mais sans certitude d'avoir été entendue. Or ces lignes directrices, applicables dès le 1^{er} Juillet 2014, vont influencer sur les résultats des Etats au regard de leurs objectifs 2020 et de ce fait elles pèseront sur la position des Etats face aux propositions d'objectifs pour 2030².

Les Etats sont également désemparés par le bas prix du CO₂ sur le marché ETS ; à un niveau aussi faible, il compromet une politique de long terme de réduction des émissions, il constitue un frein à l'investissement et minore considérablement les revenus que les Etats escomptaient pour mener des politiques d'atténuation.

Au sujet de ces propositions, la France approuve le choix de donner une place centrale à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La France accepte un objectif européen non décliné en objectifs nationaux pour les énergies renouvelables. Elle se démarque en cela des Etats qui refusent tout objectif sur ces énergies, de crainte qu'il interfère avec les autres politiques, telle que celle sur le climat. Cependant, la France, comme d'autres Etats (Allemagne, Pologne, etc.), tient fermement à conserver le choix national de son mix énergétique. Tout dépend donc des "principes de gouvernance" que la Commission Européenne mettrait en œuvre pour suivre cet objectif communautaire. Ils ne sont pas encore précisés. Parmi les idées qui circulent, la Commission envisage d'imposer aux Etats une révision de leur plan national si la part des énergies renouvelables lui paraît insuffisante ; la France refuse cette éventualité, qui donnerait à la Commission le pouvoir de contrôler le mix énergétique national. D'autres idées demeurent trop vagues pour être appréciées ; il s'agit par exemple du recours à des indicateurs : il conviendra de les définir soigneusement. Une dernière idée fait en revanche l'objet d'un large soutien : la concertation entre Etats voisins. Le "forum penta latéral" déjà à l'œuvre en fournit une bonne illustration (il réunit l'Allemagne, l'Autriche, le Benelux, la France et la Suisse).

Des précisions seront également nécessaires en ce qui concerne les propositions pour réformer le système ETS. De toute évidence, il n'a pas constitué l'outil majeur qui explique la réduction des émissions de l'Union Européenne pendant la phase II du système ETS [2008-2012]. D'autres facteurs, tels que la crise économique, l'essor des énergies renouvelables, la politique d'amélioration de l'efficacité énergétique ou encore les prix de l'énergie, ont joué un rôle plus important. Il est néanmoins indispensable de rendre aux prix du CO₂ dans ce système un niveau suffisant pour inciter aux investissements bas carbone sur le long terme. A cet égard, la proposition de la Commission de créer une "réserve de stabilité" paraît intéressante, en permettant d'ajuster automatiquement l'offre de quotas à mettre aux enchères en fonction de règles prédéfinies. Il convient toutefois d'expertiser cette idée avant de se prononcer ; la Commission préconise notamment une asymétrie entre les seuils haut et bas de cette réserve qui ne semble pas justifiée.

² NDLR : Les lignes directrices ont été publiées le 9 Avril 2014. Les dispositions sur les mécanismes de soutien aux renouvelables ont été notablement amendées dans le sens demandé par les EM.

Les réserves et les oppositions exprimées par les 28 Etats sur la proposition de la Commission se retrouvent dans les conclusions du Conseil Européen du 20 Mars 2014. A sa lecture, on constate que les Etats affirment vouloir un objectif ambitieux pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais sans se prononcer sur le niveau de -40 % avancé par le Commission... Cette réticence s'explique en partie par le flou qui règne sur les émissions hors ETS : selon les résultats de la négociation sur le "partage du fardeau", il pourrait se traduire par un objectif de -34 à -38 % pour la France, par exemple, et cette différence ne sera pas anodine pour les secteurs concernés (transports, bâtiments, agriculture...). De même, les conclusions ne mentionnent aucun objectif chiffré pour les énergies renouvelables.

De manière surprenante, les conclusions ont intégré la demande présentée inopinément par le Portugal, que les orientations pour 2030 comportent un objectif spécifique sur les interconnexions électriques. Ce pays, soutenu discrètement par l'Espagne, voudrait les voir porter à hauteur de 25 % afin de pouvoir exporter une plus grande part de sa production d'électricité de source renouvelable. La France n'émet aucune opposition à ce souhait ; notre pays a déjà dépassé l'objectif actuellement en vigueur de 10 %. Cependant la faisabilité de nouvelles jonctions électriques avec la péninsule ibérique reste faible. Après la mise en service, en 2015, de la ligne transpyrénéenne en construction, qui doublera la capacité d'interconnexion entre l'Espagne et la France, on parle désormais d'une ligne sous-marine à travers le Golfe de Gascogne, mais cette réalisation sera fort coûteuse et ne pourra pas voir le jour avant 2023.

Les conclusions du Conseil Européen affirment enfin la volonté de prendre une décision finale sur le cadre 2030 d'ici le mois d'Octobre 2014.

DEBAT :

Pierre Audigier souhaite savoir si l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre prend en compte un éventuel développement de la technologie CCS (captage et stockage du CO₂).

Claude Desama formule plusieurs remarques inspirées par son expérience, d'abord de rapporteur au Parlement Européen sur la première directive de libéralisation du marché de l'électricité, puis de président l'ORES (opérateur des réseaux de distribution de gaz et d'électricité en région wallonne) :

- La Commission Européenne effectue rarement une analyse des politiques passées, qui pourrait remettre en cause ses orientations antérieures.
- Les Etats se contentent d'une politique énergétique européenne qui se résume en un cumul de choix nationaux souvent égoïstes, au lieu de renforcer les aspects communs, tels que la sécurité d'alimentation, l'indépendance énergétique européenne, le développement des interconnexions...
- Puisqu'un objectif commun sur les énergies renouvelables apparaît incompatible avec la liberté des Etats relative à leur mix énergétique, il vaut mieux renoncer à cet objectif;
- La Commission Européenne devrait privilégier les pistes permettant d'encourager les investissements à long terme : la véritable disette actuelle de ce type d'investissement accroît les risques concernant la sécurité d'approvisionnement.

Lise Deguen met en lumière le glissement qui s'est opéré sur la notion d'objectifs : alors que dans le monde on assortit un objectif à des instruments (normes, règles), en Europe on l'associe à des sanctions, en assimilant contrainte et efficacité. Or les objectifs contraignants restreignent les possibilités de s'adapter, ce qui engendre des effets pervers, comme on le voit avec les énergies renouvelables. Un objectif contraignant sur les interconnexions pourrait aboutir à de nouveaux gaspillages.

Claude Fischer remarque que les interconnexions sont demandées par les Etats qui – comme l'Allemagne, le Portugal et l'Espagne – envisagent de dépasser l'objectif de 27 % d'énergies renouvelables et souhaitent exporter à destination des Etats en produisant moins.

Pour **Jean-François Gervais**, les interconnexions ne se justifient que si les mix des Etats sont très différents les uns des autres. Si tous les Etats produisent la même proportion d'électricité d'origine renouvelable, les interconnexions perdent de leur intérêt.

André Ferron souligne que des indicateurs concernant l'énergie figurent déjà dans le "semestre européen" appliqué aux politiques économiques. Comment articuler la future gouvernance de l'énergie avec les dispositifs de gouvernance économique déjà existants ? Il indique que lors de son audition devant une commission d'enquête parlementaire française, le 30 Janvier 2014, le député européen Claude Turmès a affirmé que l'Allemagne et la France soutenaient le principe d'un prix-plancher du CO₂ dans le système ETS. Cette perspective n'a pas été évoquée ici.

Claude Gressier regrette que les intervenants n'aient pas abordé le désordre régnant sur les marchés de l'électricité et les solutions pour améliorer la rémunération des centrales qui n'interviennent qu'en relève (*backup*) des sources intermittentes.

Après avoir écouté les intervenants, **Alexandre Bredimas** estime qu'il n'existe qu'un consensus mou de la part des Etats sur les énergies renouvelables. La France s'est-elle fixé une ligne rouge au-delà de laquelle elle s'opposerait à un accord ? Quel lien fait-elle entre le futur cadre européen et la transition énergétique qu'elle prépare au plan national ? Par ailleurs, les objectifs sur les énergies renouvelables conditionnent en partie le prix de l'électricité, or personne n'évoque l'impact de ce prix sur l'économie européenne.

Bruno Chevallier déplore que l'on accorde aussi peu d'importance à l'efficacité énergétique, et que l'Union Européenne renonce à un objectif 2030 à ce sujet. A ses yeux, la politique en faveur des énergies renouvelables va coûter très cher, aucune de ces énergies n'ayant atteint la maturité ; l'éolien terrestre se situe certes entre 70 et 90 €/MWh, comme le courant issu des futurs EPR, mais ce prix n'intègre pas les coûts de système engendrés par l'intermittence.

Michel Cruciani s'étonne de la disparité entre l'effort demandé au secteur ETS (-43 %) et celui qui est imparti au secteur hors ETS (-30 %). Cela revient à faire porter l'essentiel de la charge sur l'industrie, et compromet donc l'orientation officielle de ré-industrialisation de l'Union Européenne.

Claude Fischer met en garde contre la fixation de plans nationaux sans consultation des opérateurs industriels : ceux-ci peuvent se décourager et se tourner vers d'autres horizons, à l'image de GDF Suez dont la stratégie minimise désormais l'engagement en Europe. La concertation avec tous les acteurs apparaît vraiment indispensable, au moins sous forme d'une conférence européenne annuelle dans chaque Etat membre. (Cf. nos 30 propositions pour 2030).

Philippe Herzog considère que l'on échafaude une véritable usine à gaz en matière de politique énergétique sans se préoccuper de ses conséquences en termes de compétitivité, croissance, emploi. Il pointe notamment le fait que les propositions actuelles ignorent le coût sans cesse plus élevé des importations d'énergie et la carence des investissements. Or la consommation à crédit ne saurait servir de moteur à la croissance économique ; comme l'a souligné le récent rapport de la BEI, seule la reprise des investissements déclenchera le retour de la croissance. Les causes de cette carence sont complexes : incertitudes technologiques, micro et macro-économiques, demande de primes très élevées en raison des risques politiques...

Confrontations-Europe entend se pencher sur ce dossier lors de ses Assises des 10 et 11 Décembre 2014, en donnant la parole aux acteurs financiers et industriels. Philippe Herzog conclut en affirmant que sans politique financière, la politique énergétique européenne reste impraticable. A l'issue de ses Assises, Confrontations-Europe émettra des recommandations à l'intention des décideurs.

REPONSES DES INTERVENANTS :

M. Pierre Dechamps :

- Les objectifs 2030 ont été déterminés sans prise en compte de la technologie CCS. En 2008, on avait visé 12 démonstrateurs industriels à l'horizon 2020 ; on peut en espérer tout au plus 2 ou 3. Si les conditions économiques redeviennent favorables (hausse du prix du CO₂ et des matières premières), cette technologie pourrait néanmoins se développer d'ici 2030.
- La proposition 2030 tient compte des points faibles du Paquet Energie & Climat pour 2020 ainsi que des enseignements que l'on a tiré de sa mise en œuvre ; les objectifs envisagés pour 2030 se situent sur une ligne médiane par rapport aux positions les plus extrêmes des différents protagonistes. Leur caractère contraignant tient au fait que ces objectifs sont définis au niveau européen tandis que les instruments pour les atteindre (normes et règlements) restent du ressort des Etats. On ne peut donc pas se contenter d'une obligation de moyens ; il faut passer à une obligation de résultats.
- La carence en investissements de long terme ne se manifeste pas seulement dans le secteur de l'énergie ; il s'agit hélas d'une tendance générale, découlant d'une préférence des banques pour le court terme. Cette tendance se trouve exacerbée dans le secteur de l'énergie en raison des modalités de la dérégulation, survenue dans une période de surcapacité. Il en résulte que les factures d'électricité répercutent essentiellement les dépenses d'exploitation (OPEX). La rémunération du capital engagé (CAPEX) étant alors insuffisante, l'incitation à investir faiblit.
- Les Traités ne permettent pas d'accroître les pouvoirs dévolus à la Commission Européenne, ni pour la sécurité d'approvisionnement, ni pour les interconnexions. Au sujet de la gouvernance, la bonne prise en compte des paramètres relatifs à l'énergie dans le "semestre européen" constitue effectivement un facteur important de réussite de la politique proposée.
- Le cadre envisagé pour 2030 n'évoque pas les inflexions du marché intérieur de l'électricité, car ces dernières découleront des nouvelles lignes directrices sur les aides d'Etat. Elles visent clairement à rendre tout son rôle au marché, aujourd'hui coincé entre les tarifs d'achat garantis aux énergies renouvelables d'une part (*feed-in tariffs*) et les contrats à long terme captant une partie de la production nucléaire d'autre part. Les nouvelles lignes directrices vont réintégrer dans le marché celles des énergies renouvelables qui sont devenues compétitives, au premier rang desquelles se place l'éolien terrestre.
- Il ne s'est guère trouvé d'Etat pour défendre un objectif concernant l'efficacité énergétique, de même qu'aucun n'a souhaité d'incitation particulière pour le développement des réseaux intelligents ou celui des dispositifs de gestion de la demande.
- La répartition des efforts entre les secteurs ETS et hors ETS correspond en principe à l'optimum économique, mais on peut certainement discuter des modèles de simulation qui ont "tourné" pour aboutir à ce résultat.
- Enfin, l'Union Européenne a besoin d'un nouveau modèle de croissance économique. Les propositions du cadre 2030 ne prétendent garantir ni la croissance ni l'emploi, mais elles ont intégré la dimension de la compétitivité.

Mmes Stéphanie Croguenec et Carole Lancereau :

- La proposition de la Commission Européenne ne constitue qu'un point de départ ; le cadre qui sera finalement arrêté reste encore très ouvert.
- La diversité des mix électriques des 28 Etats de l'Union Européenne demeure une réalité que personne ne peut nier. Seule une politique énergétique commune qui prend en compte cette réalité pourra réussir. La France accepte que cette politique comporte un volet sur les interconnexions, à condition qu'il ne soit pas inspiré par une vision dogmatique.
- L'efficacité énergétique reste un sujet consensuel qui pourra ultérieurement faire l'objet de propositions dédiées ; la Commission Européenne a toutefois raison d'attendre une analyse (prévue

en 2014) sur l'impact de la directive de 2012... qui n'est pas encore transposée en droit national dans tous les Etats !

- La France avait effectivement suggéré en 2013 que l'on introduise un prix plancher pour le CO₂ dans le système ETS. Notre pays continue à évaluer, avec l'aide d'experts, les conséquences d'un prix-plancher et/ou d'un prix-plafond. Il apparaît cependant que la mise en place d'une réserve de stabilité sera plus facile à obtenir qu'un prix plancher résultant d'une négociation entre 28 Etats.

Claude Fischer espère que le volet "protection du climat" pour 2030 sera rapidement adopté ; elle rappelle que le GIEC (Groupe International d'Experts du Climat) a récemment encore souligné l'urgence d'une action pour éviter une élévation dramatique de la température moyenne. Il convient donc que l'Europe avance, non pas seule certes, mais néanmoins sans tout attendre du reste du monde. La situation de l'emploi en Europe appelle aussi des mesures d'urgence.

Au sujet du mix énergétique, Claude Fischer ne conteste pas le droit pour chaque pays d'arrêter ses choix, mais il serait souhaitable que ces choix soient débattus avec les pays voisins. La concertation apparaît particulièrement importante pour les pays qui, comme la Pologne, ont besoin de soutien pour des évolutions majeures, telles que le recours à la technologie CCS, le déploiement de l'énergie nucléaire ou l'exploitation des gaz de schiste. Enfin, au sujet du marché de l'électricité, Claude Fischer préconise des alliances, voire des coopérations renforcées, entre pays partageant une même approche à long terme, telle que celle qui se dégage des choix du Royaume Uni, alignant les modalités de soutien à l'énergie nucléaire sur celles offertes aux énergies renouvelables.

PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2014 DU GROUPE ENERGIE PAR M. ANDRE FERRON

1 – Eléments de contexte

Notre Groupe Energie & Climat est sollicité pour apporter une contribution à la réflexion qui sera menée lors des Assises Européennes du Long Terme. Pour éviter de se disperser, il est proposé de se centrer sur l'ensemble "Marché – Réseaux – Système" du secteur électrique. Mentionnons d'emblée que l'on n'évitera pas les deux axes suivants :

- Dégager une vision commune, en clarifiant les orientations communautaires : vise-t-on un seul objectif, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou cache-t-on derrière ce premier but un objectif inavoué, qui consiste à éliminer l'énergie nucléaire ? Le silence pesant des instances communautaires sur le rôle positif que pourrait jouer l'énergie nucléaire amène à envisager des accords entre les 16 pays qui l'exploitent.
- Préciser la charge qui incombe à l'Union Européenne en matière de protection du climat : notre territoire peut-il s'engager seul dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? Comment protéger l'industrie européenne face à la concurrence de pays qui ne font aucun effort ?

2 – Proposition de programme

Le Groupe pourrait débiter sa réflexion en dressant un état des lieux du marché électrique. L'année 2014 marque l'achèvement d'un grand pas vers un ensemble intégré, avec l'adoption des codes de réseaux pour tout le continent, concrétisant l'application du "modèle cible" de marché. Cependant, avant même que ce modèle 2014 soit généralisé, l'Agence Européenne de Coopération entre les Régulateurs de l'Energie (ACER) lance les consultations en vue du modèle cible pour 2025 ! Le futur modèle est en effet destiné à répondre aux préoccupations actuelles relatives aux productions intermittentes, en accordant un traitement spécifique aux centrales en backup et en officialisant de nouveaux instruments, tels que les marchés de capacité.

On notera que la défense des consommateurs électro-intensifs n'apparaît pas dans les préoccupations actuelles des régulateurs, et que les contrats à long terme demeurent interdits dans les échanges transfrontaliers, à l'exception des relations avec la Suisse.

On observera également que le discours récurrent sur l'autonomie des Etats en matière de mix électrique masque une réalité différente : les règles relatives au fonctionnement du marché, qui sont adoptées selon la procédure opaque de "comitologie", brident complètement la liberté des Etats... sauf en matière d'énergies renouvelables ! Comme l'a reconnu M. Pierre Dechamps, le marché reste fondé sur la rémunération de l'OPEX, alors que les nouvelles technologies reposent sur des structures de coût dans lesquelles le CAPEX domine.

Ce premier dossier sera ouvert lors de **notre séance du 16 Mai 2014**.

Le Groupe pourrait ensuite se pencher sur les voies de financement, en effectuant un inventaire des modalités mises en œuvre dans plusieurs régions du monde (Japon, USA, Europe...), en étudiant aussi les instruments financiers les plus récents, tels que le Crowd Funding, les Green Bonds ou le fonds NER 300.

Le Groupe analysera à cette occasion les spécificités du financement des installations nucléaires à partir des travaux menés au sein du Forum Européen de l'Energie Nucléaire (ENEF) par le professeur William D'Haeseleer. En incidente, remarquons que les acteurs dans les énergies renouvelables bénéficient d'un cadre européen alors que les partisans de l'énergie nucléaire sont confrontés à des situations nationales très contrastées, comme l'illustre la différence des prix constatés sur différents marchés pour le courant issu de centrales nucléaires : EDF demande 100 €/MWh au Royaume Uni, alors que Rosatom se contente de 65 €/MWh en République Tchèque et qu'on annonce 50 €/MWh en Finlande pour le nouveau projet de centrale avec Rosatom, dans un montage dit "Mankala" (identique à celui de TVO pour l'EPR en cours)... Il sera intéressant à ce sujet de revenir sur la proposition présentée par M. Dieter Helm pour les contrats à long terme.

Ce second dossier sera abordé lors de **notre réunion du 18 Juin 2014**.

Les propositions de notre Groupe seront ensuite testées lors d'une session spéciale qui se tiendra à Bruxelles en Octobre, avant d'être débattues en Décembre lors des Assises.

CONCLUSIONS :

Claude Fischer espère que ce programme convient aux membres du Groupe Energie & Climat, qui restent bien sûr libres d'apporter leurs suggestions. Elle souligne que la démarche de Confrontations Europe consiste, comme toujours, à valoriser les projets existants dans l'Union Européenne et à favoriser l'expression des acteurs. Dans le cas du financement, il s'agit justement de s'interroger sur les voies permettant de faire émerger de nouveaux acteurs et de nouveaux outils ; à titre d'exemple on citera le rôle important que pourrait prendre la BPI en France pour aider les PME à s'impliquer dans la transition énergétique ou le rôle original des intervenants non européens, tels que les opérateurs chinois dans le projet de centrale nucléaire à Hinkley Point.

Claude Fischer remercie les intervenants et tous les participants à la réunion de ce jour. Elle confirme les dates des prochains travaux du Groupe (**25 Avril** à Bruxelles sur Ukraine/Russie et les impacts sur l'énergie européenne ; puis **16 Mai** sur la réforme du marché électrique et **18 Juin** sur les outils du financement des investissements). Elle annonce une initiative sur la gestion des déchets radioactifs à l'automne ainsi que notre participation aux événements/expositions de FORATOM à Marseille les 12-13 et 14 Mai, et des entreprises exportatrices d'équipements nucléaires, à Paris le 14 Octobre prochain.